

DÉLIBÉRATION n° 2026-03-14-2

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/03/2026,
sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 841-5, D. 841-2 à D. 841-11 et D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan des actions menées durant l'année 2025 et perspectives 2026

Le conseil d'administration approuve, au titre de l'exercice 2025, le bilan des actions conduites par l'IEP dont le financement est issu des recettes de la CVEC et les perspectives pour l'année suivante, telles que présentées en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/03/2026



Jean-Philippe THIELLAY
Président du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **10/04/2026**

Gestion de la Cotisation Vie Etudiante et de Campus (CVEC) bilan 2025 et perspectives 2026

Références réglementaires :

- Loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018
- Code de l'éducation, notamment article D841-5 et D841-9
- Décret 89-902 du 18/12/1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif
- Décret 2022-1509 du 1/12/2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus

La présente note vise à établir le bilan qualitatif et quantitatif de l'utilisation des fonds CVEC 2025 et de présenter les perspectives pour 2026.

Rappel du cadre : cotisation mise en place en 2018,
contribution obligatoire et forfaitaire,
5 objectifs :

- 1- rénover la politique de prévention et améliorer l'accès aux soins des étudiants ;
- 2- renforcer l'accompagnement social des étudiants ;
- 3- développer la pratique sportive des étudiants ;
- 4- diversifier les projets et événements artistiques et culturels dans les établissements du supérieur ;
- 5- améliorer l'accueil des étudiants.

Bilan :

Au titre de l'exercice 2025, Sciences Po Aix a perçu un reversement du Crous de 104 733 €, montant en légère diminution (-3.1%) par rapport à 2024 compte tenu du droit final reversé d'un montant de 72.47 euros (pour une contribution de 103 euros) contre 74.26 euros l'année passée (pour une contribution de 100 euros). Un reliquat de 1612 euros au titre de 2024 porte les fonds utilisables, en 2024-2025 à la somme de 106 345 euros.

Ces crédits sont destinés à 100 % aux étudiants dans l'ensemble des champs qu'il est possible de financer :

- 1- la santé
- 2- l'accompagnement social et citoyen
- 3- le soutien aux projets et l'amélioration de l'accueil
- 4- la culture

Actions financées :

1- Santé : avec une dépense de 27 858 euros pour l'année 2025 quasi identique à 2024, l'établissement poursuit le développement de l'accompagnement et de la prévention en matière de santé physique et mentale. Une partie de ce budget - 11 240 euros - est consacrée à l'intervention, dans les locaux de Sciencespo, deux après-midis par semaine, d'un psychologue, proposant des temps d'écoute, de soutien individuel et d'orientation, afin de répondre aux situations de stress, d'anxiété et de mal-être rencontrées par les étudiants.

Une partie -10 570 euros- est consacrée à l'intervention d'une sophrologue. Des séances collectives et individuelles axées sur la gestion du stress, la régulation émotionnelle et l'amélioration de la qualité de vie étudiante sont proposées deux fois par semaines.

Une partie -6 048 euros- est consacrée aux visites médicales de prévention destinées aux étudiants nouveaux entrants ainsi qu'aux étudiants en situation de handicap, pour un suivi adapté tout au long de leur parcours.

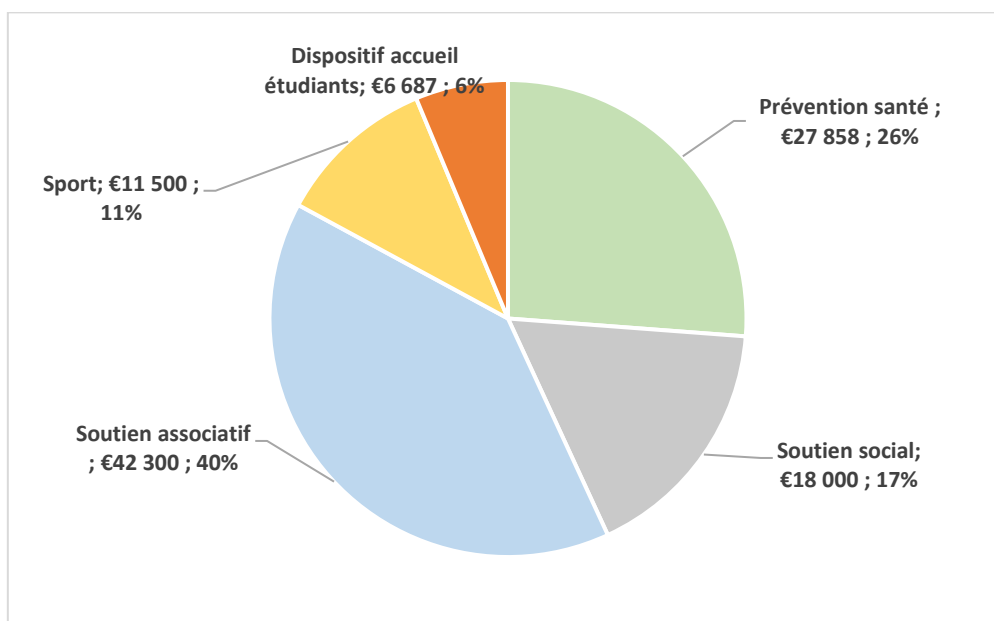
2- Aides sociales : en 2025, 15 étudiants en précarité sociale ou rencontrant des difficultés ponctuelles ont été aidés, après rendez-vous avec une assistante sociale, pour un montant de 18 000 euros. Des aides individuelles entre 500 euros et 1 800 euros ont été attribuées selon les situations.

3- En subventionnant à hauteur de 42 300 euros les associations, l'établissement réaffirme sa volonté de participer au développement culturel et citoyen des étudiants ainsi qu'à leur accueil. Les projets portés par les 24 associations recevant une aide incluent, des événements d'accueil, d'intégration mais aussi des conférences sur des thématiques sociétales ou culturelles, des actions de sensibilisation à la lutte contre les VSS, aux enjeux de transition écologique et des visites de sites mémoriaux.

4- Saison culturelle : elle inclut l'ensemble des prestations dans des lieux culturels partenaires de l'établissement accessibles gratuitement aux étudiants travaillant sur les projets avec la responsable culture. Une subvention exceptionnelle d'un montant de 11 500 euros a été accordée, en 2025, à l'association sportive pour l'organisation, par la délégation aixoise, des rencontres sportives inter Sciencespo, les Jispo (avril 2025).

Enfin, l'établissement emploie également chaque année plusieurs étudiants qui se voient confier des missions d'accompagnement des étudiants dans leurs différentes démarches associatives et sociales. Un emploi pour un volume hebdomadaire de 24 h entre septembre et mai est ainsi dédié à la vie associative. Le dispositif permet également de prendre en charge la moitié du coût d'un emploi étudiant au sein du pôle relations internationales. Un montant de 6 687 euros a ainsi été consacré à ce dispositif de proximité très apprécié des étudiants.

Bilan CVEC 2025 : 106 435 €



Perspectives 2026

- Stabilité des fonds CVEC perçus par l'établissement pour l'année 2026.
- Pistes de réflexion en cours sur un possible renforcement de l'implication des étudiants et l'amélioration de la communication sur les actions et projets financés.
- Réflexions en cours sur l'évolution de l'offre de santé et l'accompagnement des étudiants dans leur parcours d'études.
- L'offre de sophrologie fera l'objet d'une communication renforcée auprès de étudiants pour qu'elle soit mieux connue.